

Évaluation d'un collège doctoral
(ou structure équivalente)

COLLÈGE DOCTORAL LANGUEDOC-ROUSSILLON

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 16/11/2020



Pour le Hcéres¹ :

Nelly Dupin, Président par intérim,
Secrétaire générale

Au nom du comité d'experts² :

Sylvie Hennion, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente : Mme Sylvie HENNION, Université de Rennes 1

Experts : Mme Annabelle TURC, Université Jean Moulin Lyon 3
M. Yann VAILLS, Université d'Orléans
M. Clément VARENNE, Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées
Mme Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Université Lumière Lyon 2

Conseillère scientifique représentante du Hcéres :

Mme Marie-Laure CICILE

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2019-2020 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2019 ET D'UNE VISITE DU COLLÈGE EN FÉVRIER 2020

PRÉSENTATION DU COLLÈGE DOCTORAL

Le collège doctoral Languedoc-Roussillon (LR) a été créé au 1^{er} janvier 2013 dans le cadre du PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) Sud de France, devenu par le décret n° 2015-2018 du 1^{er} octobre 2015 la ComUE (Communauté d'Universités et d'Établissements) Languedoc-Roussillon Universités. Celle-ci a été dissoute par le décret n° 2019-1599 du 31 décembre 2019.

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017, le collège doctoral regroupait 12 écoles doctorales (ED) rattachées aux Universités de Montpellier 1 et 2 (devenues Université de Montpellier), de Paul Valéry Montpellier 3, de Perpignan Via Domitia, de Nîmes et de trois écoles : Montpellier Supagro, l'École Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier (ENSCM) et l'École des Mines d'Alès (IMT Mines Alès).

A la suite de l'obtention de l'I-Site probatoire MUSE en 2017, l'Université de Montpellier a créé son propre collège doctoral. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les écoles doctorales rattachées au collège LR sont donc celles des trois universités demeurées dans la ComUE et d'une école : l'Université Paul Valéry Montpellier 3, l'Université de Perpignan Via Domitia, l'Université de Nîmes et l'IMT Mines Alès, co-accréditée. Le nombre d'ED rattachées au collège LR est ainsi passé de 12 à 5. Il s'agit des ED n° 58 *Langues, Littératures, Cultures, Civilisations* et n° 60 *Territoires, Temps, Sociétés et Développement* rattachées à l'Université Paul Valéry Montpellier 3, les ED n° 305 *Énergie et environnement* et n° 544 *Espace, Temps, Cultures* rattachées à l'Université Perpignan Via Domitia ainsi que l'ED n° 583 *Risques et société* rattachée à l'Université de Nîmes et l'IMT Mines Alès.

A la suite de la dissolution de la ComUE Languedoc-Roussillon Universités, c'est l'Université de Nîmes qui assure le portage administratif du projet pour le collège doctoral LR dans le cadre d'une « convention de rapprochement des établissements (ou de coordination territoriale) » signée le 15 janvier 2020 entre l'Université de Montpellier, l'Université Paul Valéry Montpellier 3, l'Université de Nîmes, l'Université de Perpignan Via Domitia et l'ENSCM.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR DOMAINE

- **Positionnement institutionnel du collège**

Le site Languedoc-Roussillon présente la spécificité de contenir deux collèges doctoraux depuis le 1^{er} janvier 2018 :

1) Le collège doctoral Languedoc-Roussillon dont les établissements membres sont les universités de Nîmes, Perpignan Via Domitia, Paul Valéry Montpellier 3 et l'IMT Mines Alès. Ce collège a été porté par la ComUE Languedoc-Roussillon jusqu'à sa dissolution le 31 décembre 2019. Il est dorénavant assuré par l'Université de Nîmes.

2) Le collège doctoral de l'Université de Montpellier dans le cadre de l'I-Site Muse dont les établissements membres sont l'Université de Montpellier et ENSCM.

Cette dualité est inscrite dans « la convention de rapprochement d'établissements (ou de coordination territoriale) » signée le 15 janvier 2020.

L'organisation et la vie institutionnelle du collège LR ont été profondément perturbées par les changements de périmètre consécutifs à la création de l'Université de Montpellier. Un nouveau directeur a été nommé en avril 2019 ; une nouvelle responsable administrative a pris ses fonctions en juin 2019. Ces derniers ont donc hérité d'un contexte et d'un historique institutionnels complexes rendant malaisées l'élaboration du bilan et la préparation du projet.

Les missions du collège doctoral LR ont été définies de façon minimale dans les statuts de la ComUE Languedoc-Roussillon Universités. Le collège doctoral « assure le dialogue entre les 5 écoles doctorales pour en permettre un fonctionnement optimal ». Il est conçu comme un « lieu de concertation et de coopération » à la fois des établissements et des écoles doctorales en ce qui concerne la formation doctorale. Il doit contribuer en particulier à l'offre de formations transversales destinées à faciliter l'insertion professionnelle des doctorants et des jeunes docteurs et plus généralement à « favoriser la culture générale ». Il doit également « organiser des formations et des événements en concertation avec le tissu entrepreneurial régional », « promouvoir le doctorat auprès de la société civile », « renforcer l'interdisciplinarité et l'internationalisation de la formation doctorale », « organiser des événements », « contribuer au suivi des docteurs » et « participer à la promotion à l'international des formations doctorales ». Les résultats sont conformes aux objectifs limités définis par les statuts du collège. L'action du collège s'est portée principalement sur la proposition de formations transversales et professionnalisantes, sur la mise en place d'un réseau d'entreprises et sur le soutien à des événements favorisant la promotion du doctorat auprès de la société civile et l'insertion professionnelle des docteurs.

La volonté statutaire de dissocier l'activité du collège doctoral de celle des ED a notamment pour conséquence d'entraîner une déconnexion des politiques doctorales entre ces structures. Ainsi, dans la mesure où les écoles doctorales disposent d'une totale autonomie pour organiser la formation des doctorants, elles peuvent, par exemple, décider de ne pas affecter de crédits à des formations transversales organisées par le collège doctoral ou, pour une même formation, affecter un nombre de crédits différent de celui accordé par une autre ED. Cette politique est mal comprise par les doctorants et traduit un manque de cohérence des études doctorales dans le périmètre du collège. En outre, certains doctorants, en particulier dans les disciplines relevant des SHS, (Sciences Humaines et Sociales) se privent, de ce fait, de formations intéressantes en particulier de celles visant à les sensibiliser à la diversité de leurs perspectives d'insertion professionnelle.

Un autre effet de l'insuffisance de coordination institutionnelle est que la grande majorité des indicateurs et sources documentaires est détenue par les ED et n'est que partiellement communiquée au collège doctoral. Dans certaines ED, la communication d'informations entre gestionnaires du collège et gestionnaires des ED est subordonnée à l'acceptation préalable de la direction de l'ED. Dans ces conditions, le collège doctoral LR a le plus grand mal à se doter d'outils de pilotage.

Ainsi les seuls chiffres communiqués dans le rapport au titre du « Tableau récapitulatif des effectifs, de l'encadrement et du suivi des doctorants/docteurs » sont : 3400 doctorants en 2016-2017 et 1071 en 2019 ; 473 HDR (Habiletés à Diriger des Recherches) en 2019 (2,3 doctorant/HDR). Les autres cases du tableau (données relatives au nombre de thèses soutenues, à leur durée, aux abandons, au financement) sont vides et portent la mention suivante: « Informations n'étant pas examinées par le collège doctoral LR et étant du ressort des écoles doctorales de son périmètre ». Lors de la visite, ont été précisées l'existence de 150 soutenances par an (sans autre précision) et la présence d'un tiers de doctorants étrangers (sans connaissance des nationalités). Aucun document sur le suivi d'insertion professionnelle des docteurs issus du site du collège LR n'a été communiqué, suivi qui relève cependant, de par les statuts, de la compétence du collège.

Cette insuffisance de dialogue effectif interne aux institutions du collège n'a pas empêché le collège doctoral LR de tisser des liens importants avec des partenaires extérieurs tant partenaires extérieurs relevant tant du secteur économique que du champ des collectivités territoriales.

Le collège doctoral LR a fait montre d'une efficacité notable dans le tissage de liens avec les partenaires économiques de la région. Nombre d'entreprises, depuis 2015, sont partenaires des actions et des événements mis en place par le collège et contribuent à de nouvelles perspectives d'insertion professionnelle pour les jeunes docteurs. Le dossier remis au Hcéres fait état de la liste des entreprises, des structures et des associations qui ont été présentes à travers les actions mises en œuvre durant le contrat (2015 : 30 ; 2016 : 32 ; 2017 : 24 ; 2018 : 24 ; 2019 : 10). Cette dynamique permet une visibilité du collège dans le tissu économique de la région. Elle a aussi permis de définir une liste de structures d'accompagnement à la création d'entreprises. Certains événements, notamment « Flash Project », sont directement organisés au sein de certaines de ces structures ou avec le soutien de ces dernières (ex : Pôle REALIS, espace French Tech, UPVD InCube, PEPITE LR, Association pour l'emploi des cadres-APEC ; Perpignan Métropole depuis 2018). La réalité de cet ancrage a pu être constatée lors de la visite du comité Hcéres au travers des rencontres organisées.

Le collège travaille, par ailleurs, en étroite collaboration avec les institutions qui le financent en particulier avec la région Occitanie, Nîmes Métropole, Montpellier Méditerranée Métropole. Ces institutions participent aux comités de pilotage des événements mis en place par le collège.

Sur ces différents points, le collège sert de relais dans la diffusion de l'information auprès des ED partenaires.

Au niveau national et international, le collège LR développe certaines activités. Il fait partie du Réseau National des Collèges Doctoraux (RNCD) et a accueilli celui-ci en 2016. Il a participé aux tournées de promotion internationales du doctorat par le biais des actions de Campus France (Mexique, 2015 et 2019 ; Chili, 2017). Il participe aussi aux *Doctoriales* transfrontalières d'Alenya organisées par les Universités de Perpignan, Gerone et Palma. Cependant le collège n'est pas à l'initiative de ces programmes.

De façon plus générale, le dossier remis au Hcéres contient très peu d'informations sur les doctorants étrangers inscrits dans les ED rattachées au collège doctoral LR ainsi que sur la politique internationale déployée sur son périmètre.

• Compétences et activités du collège doctoral

Le collège doctoral LR s'attache à la diffusion de « bonnes pratiques ». Les statuts précités font référence au « dialogue », à la recherche d'un « fonctionnement optimal », à la « coordination et à la concertation ».

Hormis en matière de formation transversale, aucune délégation de compétence n'est accordée par les ED au collège.

En conséquence, toutes les missions définies dans l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat sont exercées par les ED accréditées. L'autonomie totale des ED par rapport à l'activité du collège a pour effet de permettre le développement de cultures doctorales très différentes d'une ED à une autre tant en matière de financement des thèses, de recrutement, de durée des thèses que de modalités de validation des formations doctorales. Il en découle un manque de clarté sur le périmètre du collège doctoral.

Le collège doctoral LR inscrit essentiellement son activité dans le développement de formations transversales et entrepreneuriales sans en avoir pour autant l'exclusivité. L'offre de formations transversales non disciplinaires est importante. Depuis 2015, 221 formations ont été organisées et suivies par 1330 doctorants, dont 1076 provenant de l'Université de Montpellier. Le retrait de cette université de la ComUE a donc créé une véritable hémorragie des inscriptions à ces formations puisque le nombre d'inscrits n'était plus que de 103 doctorants en 2018 et 105 en 2019. Les documents communiqués lors de la visite du comité Hcéres précisent qu'à partir du 1^{er} janvier 2018 les doctorants de l'Université de Montpellier rattachés au collège doctoral de l'I-site Muse n'ont plus eu l'autorisation de participer aux formations du collège doctoral LR. Le nombre de formations offertes a donc fortement diminué : il n'était plus que de 77 en 2015, 71 en 2016, 52 en 2017, 8 en 2018 et 14 en 2019. Cette évolution est décrite et étudiée de manière précise dans le dossier remis au Hcéres qui estime, au vu des ratios initiaux d'inscription, que le nombre de doctorants formés annuellement devrait être de 300 dans la nouvelle configuration du collège.

Des formations telles que *La prise de parole en public* ; *Write your scientific paper step by step* ; *Trouver un emploi après la thèse* ont été délivrées chaque année. Certaines s'articulent avec une ouverture médiatique plus large conduisant des doctorants ayant suivi ces formations à intervenir dans une émission de radio de Radio Campus Montpellier intitulée *Qu'est-ce que t'as dans ta thèse ?* Onze émissions ont eu lieu en 2018, 4 en 2019 et 10 sont actuellement programmées en 2020. Des enquêtes de satisfaction via le logiciel ADUM expriment un taux de satisfaction globalement élevé mais dont la courbe révèle l'impact des modifications institutionnelles pendant l'exécution du contrat (2015, 91 %; 2016, 91 %; 2017, 88 %; 2018, 87 %; 2019, 94 %). Les formations sont principalement assurées par des prestataires extérieurs ce qui reflète un investissement insuffisant des enseignants-chercheurs du site dans les formations dispensées par le collège et entraîne une charge financière importante.

Conformément à ses statuts, le collège a aussi organisé ou co-organisé un nombre important d'actions et d'événements ayant pour objet le rapprochement avec le monde socio-économique et l'insertion professionnelle des jeunes docteurs. Durant la période 2015-2019, 39 manifestations ont ainsi eu lieu qui ont concerné 800 doctorants avec un taux de satisfaction important attesté par les chiffres communiqués par la direction du collège (75 %) et conforté par les sondages effectués lors de la visite. Ainsi des *Doctoriales* ont été organisées chaque année ; parfois à deux endroits différents (ex : en 2017 *Doctoriales transfrontalières* d'Alénia

et *Doctoriales* de Sommières). Le concours *Ma thèse en 180 secondes* a lieu chaque année à Montpellier. Il en est de même de sa version anglaise *3 Minutes Thesis* porté par le réseau européen d'universités Coimbra. Il est à noter, qu'en 2018, ces deux concours ont été co-organisés avec le collège doctoral de Montpellier. L'action *Flash Project* (intitulé avant 2016 *forum docteurs entreprises*) a pour objectif de permettre aux étudiants de mettre en valeur leurs compétences à travers un concours de création de projet innovant. Cinq sessions ont été organisées depuis 2016.

Il faut par ailleurs relever des initiatives intéressantes pour répondre aux besoins des doctorants se trouvant dans des universités et des écoles doctorales situées dans des lieux géographiques distincts.

- Depuis 2018, le collège doctoral promeut des formations à distance : Des Moocs ont ainsi été proposés par le collège pour permettre une formation en ligne à l'éthique et à l'intégrité scientifique en français et en anglais. D'autres sujets ont été abordés tels que « les aspects juridiques de la création d'entreprises innovantes » en collaboration avec le service *Platinum* de l'Université de Perpignan en 2018.
- Le collège doctoral participe aux frais de déplacement des doctorants souhaitant participer à une action/formation située en dehors de leur site administratif.
- La nouvelle équipe de direction privilégie la réitération de formations dispensées en présentiel sur chaque site principal du collège lorsque cette solution est possible, ce qui apparaît être apprécié tant par les doctorants rencontrés lors de la visite que par les directions des ED.

Ainsi, alors qu'au début du contrat une seule action-formation avait lieu hors de Montpellier (les *Doctoriales transfrontalières*), 39 actions ont eu lieu hors de Montpellier en 2019, démontrant ainsi une volonté de prendre en considération un meilleur maillage du territoire et de répartir les actions dans les différents établissements partenaires.

Le collège doctoral LR se veut au contact des doctorants. Le logiciel ADUM (Accès doctorat unique mutualisé) et le contact courriels constituent les vecteurs principaux de communication. Des sondages annuels sont en outre effectués en lien avec la mise en place du catalogue de formations. Un site Internet du collège existe. Une *newsletter* mensuelle attractive y est intégrée à laquelle les doctorants peuvent s'inscrire. Le collège communique, de surcroît, par les réseaux sociaux (Twitter, Facebook et YouTube). Le collège doctoral est par ailleurs invité à présenter ses activités par les directions des ED dans le cadre de leur journée de rentrée.

Enfin, le collège LR a initié des formations à l'encadrement doctoral qui sont appréciées tant par les enseignants-chercheurs que par les directions des écoles doctorales. Ces formations (6 sessions depuis 2015) ont été organisées avec le centre d'appui pédagogique et de formation continue de l'Université de Perpignan Via Domitia (LA PAUSE DOC en 2019, la gestion du stress autour de la thèse). Avec cet organisme, le collège souhaite mettre en place un atelier trimestriel d'analyse des pratiques entre encadrants en 2020. Cependant, curieusement, aucune formation aux pratiques pédagogiques à l'enseignement des doctorants contractuels en situation d'enseignement (contractuels, ATER-Attachés temporaires d'enseignement et de recherche, etc.) n'a fait l'objet de propositions de la part du collège doctoral.

Une charte des thèses a été proposée aux écoles doctorales à partir de 2013. Toutefois, chaque ED a eu la faculté de la personnaliser sans que le collège n'ait pu communiquer d'informations précises à ce sujet. Le collège ne s'est pas saisi de ce dossier. Le portfolio de compétences est en projet au niveau du collège. Lors de la visite du comité Hcéres, les doctorants n'en comprenaient pas l'intérêt et le considéraient même comme une contrainte administrative supplémentaire.

• Organisation, fonctionnement et pilotage du collège doctoral

Dans le cadre de la ComUE dissoute en décembre 2019, les statuts du collège prévoyaient que le directeur était assisté d'un conseil composé du président de la ComUE, des présidents ou directeurs des établissements d'enseignement supérieur porteurs des ED, de trois personnes qualifiées, de deux personnels IATSS (Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé), du directeur du collège et de trois représentants des doctorants. Une réunion tous les six mois devait avoir lieu. Les procès-verbaux pour les trois dernières années mis en annexe du dossier remis au Hcéres montrent que la périodicité était plutôt annuelle. Ces procès-verbaux ne sont pas accessibles sur le site du collège.

Un bureau composé du directeur du collège, du responsable administratif, financier et technique, des cinq directeurs d'ED et d'un représentant doctorant assistait le directeur. Le dossier ne permet pas d'apprécier les circuits

d'information et de validation des décisions du collège par les instances des établissements, sauf à se reporter aux statuts pour avoir quelques précisions.

La convention de rapprochement d'établissements de janvier 2020 est fondée sur un principe d'égale représentation des établissements. La gouvernance est assurée par un directoire. Un collège doctoral commun aux Universités de Nîmes, Perpignan Via Domitia, et Paul Valéry Montpellier 3 est prévu dont le portage est confié à l'Université de Nîmes. Mais la convention de rapprochement ne contient pas de dispositions sur la composition du conseil doctoral dont les instances doivent être définies ultérieurement.

Dans son bilan, les moyens humains du collège pouvaient paraître modestes. Les fonctions administratives, financières et de communication étaient assurées par des contractuels docteurs et doctorants équivalents au maximum, pour 2018, à deux ETP (Equivalent Temps Plein). Les moyens humains mis à la disposition du collège en 2020 ont pu être mieux appréciés. Ils sont actuellement composés de trois supports de poste titulaire au titre de la politique de site répartis ainsi : un IGE (Ingénieur d'études) titulaire responsable administratif du collège doctoral ; un IGE titulaire dont le rôle et les missions restent à définir ; deux contractuels doctorants (chargé de communication et chargé de gestion financière). Les personnels ont été transférés dans la masse salariale de l'Université de Nîmes au 1^{er} janvier 2020 tout en conservant pour le moment leur lieu d'activité professionnelle sur Montpellier. Les salaires et avantages acquis (régime indemnitaire) de leur actuel statut ou contrat leur sont garantis. Les changements institutionnels récents observés lors de la visite expliquent que le collège doctoral ne soit pas encore structurellement positionné au sein de l'organigramme de l'Université de Nîmes, ce qui lui apportera la stabilité institutionnelle nécessaire.

Les moyens financiers du collège doctoral sont importants. Ils étaient de 302 K€ pour 3400 doctorants en 2016 (soit 89€ par doctorant) et de 189 K€ pour 1063 doctorants en 2018 (soit 178€ par doctorant). Le montant du budget 2019 a pu apparaître en baisse de 5 % (185 K€). Mais il est à noter que le montant de la contribution de la région Occitanie n'était pas encore connue, et donc prise en compte, à la date de la visite du comité Hcéres. Jusqu'en 2019 les financements provenaient principalement des établissements membres de la ComUE. Ils dépendent, depuis janvier 2020, des établissements partenaires de la convention de rapprochement ainsi que des collectivités territoriales, notamment la région Occitanie. Toutefois l'absence de tableaux financiers précis par année civile et par contributeur rend l'évaluation difficile. On observe cependant que la formation proprement dite représente 11,6 % des dépenses, chiffre inférieur aux *Doctoriales* qui représentent 14 % de celles-ci et qui concernent moins de doctorants. Les formations, *Ma thèse en 180 secondes* et *3 minutes Thesis* représentent 7,6 % des dépenses.

AUTOÉVALUATION

L'autoévaluation évalue, avec lucidité, les forces et les faiblesses du collège doctoral. La principale faiblesse relevée tient à la coexistence de deux collèges doctoraux sur un même site. L'autoévaluation ne contient pas de remarques particulières sur les risques de dichotomie ou de doublons entre les formations proposées par le collège et celles des ED ni sur les conséquences d'une coordination minimale qui s'avère insuffisante pour l'élaboration d'une véritable politique doctorale de site.

PROJET

Le projet est fondé sur la Convention de rapprochement d'établissements du 15 janvier 2020, qui dans son article 3 définit son périmètre d'activité et décline 10 thématiques. Les actions à développer au titre de la formation des doctorants constituent la cinquième thématique. La convention stipule : « Les Universités Paul-Valéry Montpellier 3, de Nîmes et de Perpignan mettent en œuvre conjointement une politique de formation doctorale commune à travers un collège commun, chargé d'assurer la coordination du fonctionnement des écoles doctorales de ces universités, et d'impulser une dynamique de formation doctorale ambitieuse, garantissant l'excellence du grade décerné. Une charte du doctorat est mise en place par ce collège et appliquée par les écoles doctorales au sein des établissements concernés. L'Université de Nîmes assure le portage de ce collège doctoral. Les modalités d'organisation et de fonctionnement s'y rapportant feront l'objet d'une convention ultérieure entre les parties. L'Université de Montpellier et l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier ont, quant à elles, structuré leur propre collège doctoral dans le cadre de l'I-SITE MUSE. Les collèges doctoraux peuvent développer des actions communes et ouvrir leurs formations à tous les doctorants du site ».

Le collège doctoral est porté par l'Université de Nîmes. Sur le plan de la formation doctorale, la convention s'inscrit dans le droit fil de la ComUE. Le collège détient d'abord une compétence de coordination dont les modalités et les instances restent à définir dans une convention ultérieure. Une charte du doctorat commune devrait être mise en place par le collège et « appliquée » par les ED. La convention de rapprochement prend acte de la coexistence de deux collèges doctoraux. Conscients des écueils qu'une telle situation peut

engendrer, la convention ouvre la porte à de possibles évolutions positives en permettant le développement d'actions communes ainsi que l'ouverture des formations des deux collèges à tous les doctorants du site. Les directeurs des deux collèges doctoraux ont exprimé, lors de la visite, une volonté de rapprochement encourageante. Des projets de *Doctoriales* pour 2020 pourraient, dans ce nouveau contexte institutionnel, devenir communs.

APPRÉCIATION GLOBALE

Le collège doctoral de l'ex-ComUE Languedoc-Roussillon Universités a été conçu, dès son origine, dans une vision minimale de politique doctorale. Son activité porte principalement sur le développement des réseaux avec les entreprises, sur la mise en place de formations transversales et sur la valorisation du doctorat. Récemment, l'activité du collège doctoral s'est ouverte à la formation des encadrants.

Le collège n'interfère pas avec les politiques doctorales des ED entraînant une absence d'informations sur le nombre, le suivi des doctorants et les règles en matière de formations pour chacune des ED de son périmètre. Dans cette mesure, elle n'assume que partiellement une fonction réelle de coordination.

Les restructurations institutionnelles sont révélatrices de cette difficulté de coexistence. Mais il faut souligner la détermination de l'actuelle direction du collège pour relever les défis et pour œuvrer à une meilleure rationalisation de l'offre doctorale sur son périmètre.

- **Points forts**

- Moyens financiers importants.
- Bonne insertion du collège dans un réseau entrepreneurial régional effectif et efficient.
- Organisation d'événements variés assurant la promotion du doctorat.
- Communication dynamique auprès des doctorants.
- Offre de formations transversales adaptées à la dispersion géographique des doctorants.
- Existence d'une formation à l'encadrement de la thèse.

- **Points faibles**

- Insuffisance du suivi des données chiffrées durant l'exécution du contrat.
- Insuffisance d'outils de pilotage et d'indicateurs.
- Difficultés, pour le collège, d'accéder aux données détenues par l'ED.
- Absence de contribution au suivi du parcours professionnel des docteurs.
- Implication insuffisante du collège dans la construction de procédures d'inscription et de validation des formations.
- Impossibilité actuelle du collège à imposer une charte des thèses commune aux écoles doctorales.
- Absence de formation des doctorants à la pédagogie.

RECOMMANDATIONS

A L'ATTENTION DU COLLÈGE

Le collège doctoral Languedoc-Roussillon devrait être à même, compte tenu de l'insuffisance actuelle des procédures d'échanges d'informations avec certaines ED, de fluidifier les transferts d'informations et de données provenant des écoles doctorales pour lui permettre de construire des outils de pilotage fiables dans un contexte territorial éclaté.

Il devrait, à ce titre, améliorer notamment la collecte d'indicateurs concernant les doctorants, les docteurs et les encadrants. Les comptes rendus des conseils et du bureau devraient aussi être accessibles sur le site web du collège.

Il pourrait utilement préciser sa politique internationale en particulier en matière d'accueil, de connaissance et de devenir des doctorants étrangers.

Il devrait assurer le suivi des docteurs conformément à ses statuts et notamment participer à l'enquête nationale des docteurs diplômés opérée par le ministère.

Il pourrait, également, initier une procédure unique de validation des formations applicable dans toutes les ED afin d'assurer aux doctorants du collège une réelle égalité de traitement.

Il devrait devenir moteur dans la mise en place d'un programme de formations à destination des doctorants en situation d'enseignement et proposer une palette plus large de formations interdisciplinaires.

A L'ATTENTION DU/DES ÉTABLISSEMENT(S)

Les établissements partenaires et l'établissement porteur, qui ont la volonté de construire une politique doctorale commune par le biais du collège doctoral Languedoc-Roussillon, ce qui doit être pleinement approuvé, devraient désormais soutenir ce collège dans l'exercice des prérogatives qu'ils ont eux-mêmes fixées dans une convention. Ils pourraient, afin de garantir une formation doctorale ambitieuse, impulser une meilleure coordination de leurs instances respectives pour permettre une lisibilité effective de leur politique doctorale auprès des doctorants.

La recherche d'une égalité de traitement des doctorants dans leurs conditions de formation doctorale, quelle que soit l'école doctorale de rattachement, devrait constituer un objectif constant lors de la définition des missions dévolues au collège doctoral. En ce sens, une nouvelle version de la charte des thèses qui serait réellement commune à tous les établissements partenaires devrait être retenue.

A ces différents titres, le comité recommande aux établissements que la direction du collège soit étroitement associée à la définition des missions du collège dans la nouvelle configuration institutionnelle du site.

Elle recommande enfin une collaboration étroite entre les deux collèges doctoraux du site Languedoc-Roussillon.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT



Service de la Présidence
Secrétariat : 04 66 36 46 18
Courriel : presidence@unimes.fr

Nîmes, le 16 juin 2020

Comité d'évaluation HCERES
du Collège Doctoral Languedoc-Roussillon

Objet : observations sur le rapport d'évaluation HCERES - DEF-PED210020312 - Collège Doctoral Languedoc-Roussillon - 0342255S

Madame, Monsieur,

Au nom de la coordination territoriale du site, de l'Université de Nîmes, du Collège Doctoral Languedoc-Roussillon, et des Ecoles Doctorales qui lui sont rattachées, nous tenons à remercier le comité d'évaluation et le HCERES pour le travail qui a été réalisé. Il est important de rappeler que le Collège Doctoral Languedoc-Roussillon s'est porté volontaire pour qu'une évaluation de la Politique Doctorale du site soit réalisée dans un contexte particulier suite à la dissolution de la ComUE LR-Universités. Cette évaluation a été un enjeu fort pour les établissements et les services supports du Collège Doctoral LR durant toute l'année 2019.

Le rapport d'auto-évaluation est le résultat d'un travail collégial entre l'ancienne direction du Collège Doctoral et les Ecoles Doctorales du périmètre pour ce qui concerne le bilan. La nouvelle direction associée aux Ecoles Doctorales a construit le projet qui servira de support aux actions à mener sur le quinquennal à venir. Nous tenons également à remercier les doctorants, nos partenaires et les équipes des Ecoles Doctorales qui se sont mobilisés en nombre durant les entretiens et qui ont fait part de leurs expériences aux experts du comité.

C'est avec un grand intérêt que nous avons pris connaissance du rapport d'évaluation, qui a été transmis à l'ensemble des acteurs de la politique doctorale de notre site. L'analyse par le comité d'expert du rapport d'évaluation est factuelle et nous partageons en partie les recommandations. En effet, les points forts et faibles soulevés par l'analyse du comité d'expert sont en accord avec les éléments mis en avant lors de la construction du rapport d'auto-évaluation.

Nous sommes très sensibles à différents points soulevés et nous mettrons à profit la prochaine période pour engager rapidement des discussions avec les Ecoles Doctorales partenaires afin de prendre en compte les recommandations émises par le comité. Comme nous l'avons rappelé dans les lignes précédentes le Collège Doctoral LR s'étant porté volontaire pour une auto évaluation qui ne revêtait pas de caractère obligatoire, il convient de proposer un retour d'expérience sur la procédure et à en dresser un bilan objectif. A ce titre, des ED du périmètre ont souhaité que soit soulignée leur surprise à la lecture d'un rapport qui, sur le point de la coopération entre les Ecoles Doctorales et le Collège Doctoral, ne reflétait pas la réalité. En effet, les directions de toutes les ED dont extrêmement impliquées dans le fonctionnement du Collège, et il nous semble que si ce point a

été mal compris, c'est que la place des ED dans le fonctionnement du Collège a probablement été mal précisée ou formulée. Les décisions se prennent en effet de façon collégiale et les directions des Ecoles Doctorales font partie du bureau du Collège Doctoral qui se réunit tous les mois, et où le fonctionnement et les projets sont débattus.

Nous discuterons dans la suite de ce document les recommandations du comité qui nous ont paru les plus importantes et les actions mises en place consécutivement à la visite :

1) Un point clairement identifié comme faible dans le rapport, est le suivi d'insertion professionnelle des docteurs issus du site du Collège LR. Depuis la visite du comité d'évaluation du HCERES, une personne de la cellule opérationnelle du Collège Doctoral LR a pris en charge cette mission. La mise en place d'une enquête à l'échelle du site, en totale collaboration et transparence avec les Ecoles Doctorales, est en cours, tout comme celle de la création d'un réseau ALUMNI pour le site. Cette action, permettra de compléter des données recueillies et diffusées par les Ecoles Doctorales, qui nous seront communiquées, et améliorera la collecte globale des indicateurs concernant les doctorants, les docteurs et les encadrants.

2) Le suivi financier par année civile sera réalisé par la nouvelle équipe du Collège qui s'est dotée des outils de pilotage nécessaires. Le suivi précis et par action est opérationnel pour l'exercice 2020 et les données de la période précédente seront en partie récupérées à des fins de comparaison.

3) Le comité a relevé qu'une charte des thèses commune aux établissements avait été mise en place à partir de 2013 et que chaque établissement avait eu la faculté de la personnaliser. L'ensemble des Ecoles Doctorales rattachées au Collège Doctoral LR utilise donc une trame commune, à laquelle chaque école doctorale a ajouté des éléments propres à ses spécificités sans que cela n'en affecte à priori l'esprit initial et ceci conformément aux statuts du Collège Doctoral. Afin de s'assurer collectivement que l'esprit initial de cette trame n'a pas été fortement affecté par les personnalisations effectuées par les ED, le Collège Doctoral et les Ecoles Doctorales ont convenu de comparer les chartes en vigueur dans chaque ED. Il est à noter que ces chartes sont disponibles sur les sites de chaque école doctorale.

4) Nous voulons attirer votre attention sur une partie certainement mal perçue par le comité. En effet, la convention de coordination territoriale ouvre la porte à des évolutions très positives en impulsant, plus encore, le développement d'actions communes et l'ouverture des formations des deux collèges (LR et MUSE) à tous les doctorants du site. Néanmoins, la création d'un collège doctoral commun, regroupant tous les établissements du site, n'est pas prévue dans cette convention. En revanche une convention complémentaire doit être signée entre les établissements signataires de la convention de rapprochement et qui portera sur les modalités de fonctionnement et d'organisation du Collège Doctoral.

5) Concernant les formations proposées par le Collège Doctoral LR, plusieurs évolutions et pistes d'amélioration ont été relevées par les experts, notamment en ce qui concerne les risques de dichotomie ou de doublons entre les formations proposées par le Collège et celles des Ecoles Doctorales. Nous tenons toutefois à rappeler que conformément à l'arrêté du 25 mai 2016, l'une des missions du Collège Doctoral est de proposer une offre de formation complémentaire à celle des Ecoles Doctorales. Si les Ecoles Doctorales mettent en place une politique de formation doctorale

qui leur est propre afin que les doctorants s'identifient aux spécificités de celles-ci, elles délèguent au Collège Doctoral l'organisation des formations identifiées comme transversales et qui ont vocation à être proposée à l'ensemble des doctorants du site, comme c'est le cas de certaines formations à caractère professionnalisant, la formation des encadrants, les doctoriales mais aussi la mise en place des événements tels que MT180s pour n'en citer que quelques-unes. Ces pratiques ont été mises en place afin de minimiser les doublons entre les formations proposées à l'échelle du site tout en optimisant la portée de ces actions.

6) Le rapport met en évidence une inégalité de traitement entre les doctorants concernant les heures affectées lors du suivi des formations du Collège. Toutes les formations du Collège sont comptabilisées en heures convertibles en crédits. En effet, les Ecoles Doctorales mettent en place des modalités de validation en cohérence avec leur politique doctorale. Néanmoins, la mise en place d'une procédure de validation des crédits cohérente, afin d'éviter les écarts trop importants, sera discutée pour une formation comme les *doctoriales*.

7) Les comités de suivi individuel de thèse sont en place sur l'ensemble du périmètre et une réflexion sur l'harmonisation des pratiques a été menée. Il a été convenu entre les ED et le Collège Doctoral que ce dernier puisse servir de médiateur en cas de conflit qui ne serait pas résolu au niveau des Ecoles Doctorales.

8) Le fait que les formations proposées par le Collège Doctoral soient assurées majoritairement par des prestataires extérieurs n'est certainement pas lié à un manque d'investissement des enseignants-chercheurs du site, mais à la spécificité de ces dernières. En effet, les enseignants-chercheurs assurent de nombreuses formations au sein des Ecoles Doctorales et celles-ci sont ouvertes aux doctorants du périmètre. Par ailleurs, l'intervention de prestataires extérieurs participe à la reconnaissance du diplôme de doctorat et constitue une piste supplémentaire en termes de débouché pour certains doctorants.

9) En matière d'accueil, de connaissance et de devenir des doctorants étrangers, le Collège Doctoral s'appuie sur les services de la politique de site. En effet, les doctorants étrangers bénéficient notamment du service Euraxess pour les accompagner dans leurs démarches administratives et d'aide au logement et du Service d'Accueil International pour les Etudiants et Chercheurs étrangers.

10) En terme de coordination des actions, la crise sanitaire actuelle a été un véritable test pour le Collège Doctoral. A cette occasion, le Collège a déployé un catalogue de formation accessible à distance pour l'ensemble des doctorants. Sur la période d'avril à mai 2020, 9 formations se sont déroulées, permettant à 113 doctorants de les suivre. Depuis le début de l'année 2020, 11 formations ont été suivies par 135 doctorants et plusieurs formations sont prévues en juin et pour le reste de l'année (ndlr : en 2019, 14 formations réalisées pour 134 participants). Face aux retours très positifs des doctorants (questionnaires personnalisés envoyés suite aux formations à distance), le Collège souhaite pérenniser ce format pour une partie de son catalogue.

Le format distanciel a également été choisi pour des manifestations, en effet, la finale régionale de « *Ma thèse en 180 secondes* », qui devait avoir lieu le 25 mars dernier a dû être annulée. En accord avec le comité d'organisation (les 2 collèges doctoraux du site et la délégation régionale du CNRS), les vidéos des présentations des doctorants ont été réalisées et diffusées sur les réseaux, accessible

au grand public. Ce format a rencontré un réel succès puisque la finale en direct a été suivie par plus de 200 personnes, le 25 mai, la vidéo (sur You tube) a été vue près de 2 500 fois et a touché plus de 4 000 personnes sur Facebook. Un vote électronique pour le Prix du public a été organisé qui a recueilli 600 votes en 15 min (lien diffusé le 26 mai).

Le Collège Doctoral LR a donc déjà mis en œuvre un certain nombre d'actions visant à prendre en compte les recommandations du comité HCERES. Ces nouvelles orientations seront soumises aux établissements lors du prochain conseil du Collège afin d'être validées.

Pour conclure, en qualité de Président de l'établissement porteur du Collège Doctoral LR mais également, Président du Directoire de la coordination territoriale, je suis sensible à la recommandation du comité de veiller à ce qu'une meilleure coordination soit impulsée au niveau des établissements. Bien que le dialogue entre les établissements, les Ecoles Doctorales et le Collège Doctoral se soit toujours déroulé dans la coopération, ces évolutions permettront d'améliorer la lisibilité de notre politique doctorale commune au bénéfice des doctorants. La convention particulière sur les modalités d'organisation et de fonctionnement du Collège Doctoral que doivent mettre en place les établissements conformément à la convention de rapprochement qui a été signée, doit éclairer ce point.

Nous renouvelons nos remerciements à l'ensemble du comité d'experts et au HCERES pour la mise en lumière de nos points forts mais également de nos points faibles et veillerons à mettre en application les recommandations de cette expertise pour la prochaine période. Ces évolutions primordiales devraient permettre à terme de concourir au bien-être et à un suivi optimisé du devenir de nos doctorants et docteurs.

A Perpignan le 15/06/2020
Le Directeur du Collège Doctoral
Nicolas Inguibert

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Nicolas Inguibert.

A Nîmes, le
Le Président de l'Université de Nîmes
Benoît Roig

